

## Sud-Ouest africain

Au mois d'avril, les efforts déployés sur le plan international pour régler le vieux différend opposant l'Afrique du Sud et les Nations Unies au sujet de la Namibie entrèrent dans une nouvelle phase. En effet, les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité de l'ONU (Allemagne de l'Ouest, Canada, États-Unis, France et Grande-Bretagne) entreprirent d'explorer avec les principales parties au différend (l'Afrique du Sud, l'ONU, l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain—la SWAPO, principal mouvement pour l'indépendance de la Namibie—et les États de la ligne de front: Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie et Zambie) les moyens d'en arriver à une solution qui, d'une part, serait acceptable pour la communauté internationale et, d'autre part, serait conforme aux exigences de la Résolution 385 du Conseil de sécurité de l'ONU votée le 30 janvier 1976. (Cette résolution demandait, entre autres, la tenue d'élections libres sous la supervision et le contrôle de l'ONU, le retrait de l'administration illégale sud-africaine en Namibie, la libération de tous les prisonniers politiques namibiens, l'abolition de toutes les lois et pratiques de discrimination raciale et de répression politique, et la liberté, pour tous les exilés namibiens, de réintégrer leur territoire.) Au cours de l'année, les représentants des cinq États Occidentaux du Conseil de sécurité se sont entretenus, à plusieurs reprises, avec les parties intéressées au siège des Nations Unies (New York), au Cap et ailleurs, ce qui a permis d'enregistrer certains progrès sur de nombreux points soulevés par la Résolution 385 et devait amener, à la fin de 1977, les cinq pays occidentaux à proposer la tenue, au début de 1978, de nouveaux pourparlers avec l'Afrique du Sud et la SWAPO à New York afin de réaliser un compromis sur les questions en suspens.

## Afrique du Sud

Les émeutes et l'agitation qui avaient dominé les affaires intérieures de l'Afrique du Sud en 1976 n'ont pas été aussi fréquentes en 1977. Par contre, la détention et le bannissement de citoyens noirs influents se sont poursuivis, ce qui a eu des conséquences de la plus haute gravité lorsque les Sud-africains et le reste du monde ont appris la mort de Steve Biko, président honoraire de la Convention du peuple noir (B.P.C.) et chef de file respecté de l'opinion noire modérée. Sa mort, survenue dans des circonstances mystérieuses, lorsqu'il était au secret, a choqué l'opinion publique interna-

tionale. La vigueur de la réaction dans son pays et à l'étranger a finalement obligé le gouvernement de l'Afrique du Sud à mener une enquête sur les circonstances de sa mort. Mais, avant le début de l'enquête, le 19 octobre, le gouvernement de l'Afrique du Sud devait, une fois de plus, émouvoir la communauté internationale en arrêtant, détenant ou bannissant la grande majorité de ses critiques les plus en vue. Le 25 octobre, le gouvernement du Canada convoqua donc l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud pour qu'il transmette à son gouvernement ses graves inquiétudes au sujet de mesures visant à réprimer une dissidence qu'il estimait légitime. Par la suite, le 4 novembre, le Canada s'est joint aux autres membres du Conseil de sécurité de l'ONU pour convenir, à l'unanimité, de l'imposition d'un embargo obligatoire sur la vente d'armes et de matériel militaire à l'Afrique du Sud, en vertu des dispositions du chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Pendant que se déroulaient les délibérations du Conseil de sécurité sur l'embargo, le Canada a déclaré qu'il entreprenait une révision de ses relations économiques avec l'Afrique du Sud. Les résultats de cette révision ont été annoncés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 19 décembre. Rappelant les derniers événements survenus en Afrique du Sud et les graves préoccupations de son pays devant une situation raciale unique, M. Jamieson révéla alors que le gouvernement canadien entendait réduire graduellement presque toutes ses activités de promotion commerciale en Afrique du Sud, tout en autorisant la poursuite du commerce et des investissements privés. En conséquence, les délégués commerciaux du Canada en Afrique du Sud seraient rappelés et le Consulat général à Johannesburg serait fermé. Les services financiers de la Société pour l'expansion des exportations ne s'appliqueraient plus aux transactions avec l'Afrique du Sud, et un code de conduite régissant les pratiques d'emploi des sociétés canadiennes faisant affaire en Afrique du Sud serait publié. Pour corriger les anomalies imputables à l'ancienne appartenance de l'Afrique du Sud au Commonwealth, le gouvernement exigerait dorénavant que tous les Sud-Africains qui viendraient au Canada sans l'intention de s'y établir aient obtenu un visa et il étudierait l'incidence de l'annulation éventuelle